

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 à 18H30**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 16 mars 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 mars 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Mohammed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Isabelle ROCHE-LACOMBE à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CONVENTION DASTRI

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

5

Total votants :

55

Considérant que DASTRI est l'éco-organisme agréé, en charge de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec DASTRI pour bénéficier de la mise à disposition en déchèterie de dispositifs de collecte des DASRI perforants, de leur enlèvement et de leur traitement.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a contractualisé avec DASTRI en 2017.

L'agrément de DASTRI a pris fin le 31 décembre 2022 et a été renouvelé le 23 décembre 2022 pour une durée de six ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028. Dans ce contexte, il convient d'établir une nouvelle convention entre DASTRI et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature d'une nouvelle convention avec DASTRI ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 50	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon